

## Audience DCSP sur les horaires variables

Le SNAPATSI a été reçu le mardi 14 janvier par Monsieur Jean Marie SALANOVA et Madame Isabelle TOMATIS.

Monsieur le DCSP nous a annoncé la généralisation des horaires variables sur toutes les fonctions supports de la sécurité publique, sauf la PTS et les BOE.

Dans le cadre de l'application de l'APORTT le temps de travail de chaque agent doit être enregistré. Cette obligation doit garantir aux agents une protection en matière de santé et de sécurité au travail en conformité avec les obligations européennes en la matière.

Les agents concernés qui ne veulent pas s'inscrire dans le dispositif des horaires variables, continueront à exercer leurs missions sous leur régime horaire actuel. Ils devront néanmoins badger.

La DCSP diffusera dans les prochains jours une note dans laquelle il sera demandé à tous ses services la mise en œuvre avant l'été 2020. En amont, les comités techniques départementaux, dans lesquels le SNAPATSI siège, devront être saisis.



**Le SNAPATSI se félicite du projet de généralisation des horaires variables en sécurité publique.**

**Néanmoins, le SNAPATSI a soulevé plusieurs problématiques :**

- la mise à l'écart des PTS dans le dispositif alors que certains services en bénéficient déjà. Monsieur le DCSP nous a répondu que la PTS est une fonction d'enquête et cela doit se traduire par une gestion locale de variabilité des horaires.
- les attachés chef SGO soumis à l'article 10 et qui ne peuvent bénéficier des horaires variables
- la lenteur dans la mise en place des formations au logiciel GEONET
- le droit à récupération limité à 5 demi journées par année.

**BUREAU NATIONAL**

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

# LE SNAPATSI VOUS DEFEND !